

# ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

~~~~~

## ARRÊTE REGLEMENTANT LA PLACE DALMASSY

N° 25/2010

Le Maire de la commune de ROQUESTERON

Vu l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant que la Place DALMASSY est entourée de maisons de village et qu'il est nécessaire de respecter le repos des riverains,


### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Il est interdit de jouer aux jeux de balles, ballons etc...sur cette place.

Article 2<sup>ème</sup> : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Roquestéron.

Fait à Roquestéron, le 16 Juillet 2010

Le Maire

  
André ROUMAGNAC

